



## Congrès FNCF 2018 - Victor Hadida : "Le devoir de pédagogie est primordial pour le piratage"

Date de publication : 27/09/2018 - 08:20

Alors que l'incontournable "journée distributeurs" du Congrès débute aujourd'hui, retour avec le président de la FNDF sur les spécificités de ce marathon d'images – coorganisé avec la FNCF -, non sans un focus sur un dossier qu'il juge essentiel, et abordé hier à la table-ronde du Congrès : le piratage.

### **La journée des distributeurs, qui débute ce matin, compte plusieurs nouveaux participants cette année. Pouvez-vous nous en rappeler les enjeux ?**

Ils sont plutôt simples. Cette journée représente une phase de communication importante. Notre format a tellement de succès qu'il a été dupliqué depuis. Mais la spécificité de cette manifestation est qu'elle est universelle et représentative de l'ensemble du spectre des distributeurs français. Nous sommes par ailleurs très satisfaits par la solidarité manifestée par les distributeurs entre eux, quelle que soit leur taille, afin que tout le monde puisse être représenté de manière équitable, avec le même temps dédié. Au final, cela forme un véritable aperçu, concentré, de l'offre cinématographique de l'année à venir.

### **Des évolutions sont-elles envisagées pour le futur ?**

Notre réflexion est permanente. Comme nous co-organisons cette journée avec la FNCF, on peut envisager de la scinder ou pas. Mais, en même temps, beaucoup apprécient aussi son aspect "marathon", qui participe à son côté événementiel. Aussi, il est indispensable qu'une fête vienne conclure cette journée, pour pouvoir décompresser après.

### **Sur un plan plus politique, la traditionnelle table-ronde du Congrès revenait hier sur l'épineux sujet du piratage. Que représente aujourd'hui le phénomène pour les distributeurs français ? Sont-ils tous "égaux" face à son impact ?**

Aujourd'hui, oui, tous les distributeurs sont impactés par le piratage. Qu'il s'agisse de gros films, pour lesquels les conséquences sont à la hauteur de leur succès en salles, ou de titres davantage destinés à un public de niche, tous sont piratés. C'est d'autant plus crucial pour ces derniers, dont l'économie, plus restreinte et ciblée, peut être totalement détruite. Tous les métiers sont concernés, même les diffuseurs. Canal+ a tout de même estimé qu'il perdait 500 000 abonnés au regard des dommages financiers provoqués par le piratage. Tous les acteurs de la filière sont conscients de la perte de valeur.

### **Vous avez obtenu en juillet dernier, avec plusieurs autres organisations associées dans cette action en justice, une décision historique concernant le blocage des sites pirates dits miroirs par les FAI. Pouvez-vous nous la détailler ?**

C'est l'achèvement de l'édifice jurisprudentiel que nous avons initié en 2013. Nous avons remporté des victoires pour obtenir des prestataires techniques le déréférencement et le blocage des sites pirates, et que les frais soient à leur charge. Seulement, nous avons besoin de réactivité, afin de ne pas avoir à relancer toute la procédure à chaque fois qu'un site réapparaissait avec un nom de domaine différent. En juillet, nous avons réussi à obtenir une procédure en référés heure par heure, qui va faire jurisprudence. Cela pourra réduire considérablement les délais judiciaires. Il nous faut maintenant passer à l'étape supérieure, multiplier les actions et les décisions. Cela va peut-être passer par une démarche auprès des pouvoirs publics, pour proposer l'organisation d'audiences régulières dédiées. Cela existe bien pour les paris en ligne, alors pourquoi pas pour la protection des œuvres ? Cela permettrait de réduire encore considérablement les délais d'action, et d'atteindre ainsi un volume substantiel de décisions. Quoiqu'il en soit, nous avons là un outil pertinent à notre disposition.

### **Dans le cadre d'une possible réforme de la Hadopi, que pensez-vous de l'idée d'étendre ses prérogatives au blocage et au déréférencement des sites délictueux, pour qu'elle puisse également agir contre les sites de streaming et de téléchargement direct ?**

Nous sommes totalement opposés à ce que les ayant-droits soient privés de leurs prérogatives car ils défendent là des droits de propriété intellectuelle qui leur appartient et doivent donc être libres de définir leurs priorités, leur calendrier et leur modalité d'action. Si ces prérogatives devaient être accordées à une autorité administrative, il faut s'assurer qu'elles ne soient pas

exclusives. L'absence d'intervention de juge judiciaire pourrait donner lieu aussi à de multiples recours sur le fondement des libertés publiques. Ce qui est pertinent dans notre procédure, c'est que c'est un juge judiciaire, garant des libertés, qui est décisionnaire. Nous avons aussi obtenu de haute lutte que les coûts soient à la charge des FAI, et ce, précisément parce qu'il s'agissait de défendeurs privés. Si la demande venait de l'Etat, il y aurait de fortes chances que ce soit à lui de payer. Cela annihilerait toute la jurisprudence. Par contre, sur le principe, nous sommes d'accord pour renforcer la Hadopi en crédibilisant la réponse graduée.

**Au regard de l'ampleur du phénomène, qui traverse les générations à en croire les chiffres de l'Alpa, n'est-il pas capital d'investir dans la pédagogie et l'éducation du public sur ce sujet ?**

Il va falloir entrer dans une démarche pédagogique pour expliquer pourquoi le piratage est néfaste, quel effet collatéral cela peut avoir sur la création et sur la régénération des œuvres et des talents. Le devoir de pédagogie est primordial. Nous avons d'ailleurs proposé d'inclure un panel éducatif au sein des dispositifs scolaires tels que Collège au Cinéma ou Lycéens et apprentis au Cinéma. On pourrait aussi encourager la réflexion des jeunes par l'éducation civique au collège et à l'école.

**Propos recueillis par Kevin Bertrand et Sylvain Devarieux**

© crédit photo : DR